

Réf : 107 /CNAS/DG/2025

N'Djamena le, 31 JUIL 2025

DECISION N° 107 /CNAS/2025

**Portant nomination et affectation des agents de la Caisse Nationale
d'Assurance Santé en qualité de points focaux.
Le Directeur Général de la Caisse Nationale d'Assurance Santé**

Vu la Loi N°035/PR/2019 du 05 Aout 2019 instituant une Couverture Santé Universelle au Tchad ;
Vu la Loi N°026/PR/2020 du 31 décembre 2020, portant création de la Caisse Nationale d'Assurance Santé (CNAS) ;
Vu le Décret N°0577/PCMT/PMT/MSPP/2021 du 15 octobre 2021, portant Organisation et Fonctionnement de la CNAS ;
Vu le Décret N°2236/PCMT/PMT/MSPP/2022 du 22 /07/2022, portant nomination des Directeur Général et Directeur Général Adjoint de la CNAS ;
Vu l'organigramme de la CNAS ;
Vu les délibérations du Conseil d'Administration en date du 03 Mars 2024 ;
Vu les nécessités de services

Décide :

Article 1 : Les agents de la Caisse Nationale d'Assurance Santé dont les noms suivent sont nommés et affectés en qualité des points focaux de la Caisse dans les provinces suivantes :

N°	Nom et prénom	Titre	Province
1	YASSINE AHMAT ABDARAMANE	Point focal	Mayo Kebbi-Est (Bongor)
2	OUSMAN ABDERAMAN BARKA	Point focal	Moyen-Chari (Danamadji)
3	HAROUN ABDOULAYE	Point focal	Ouadaï (Ouadaï)

Article 2 : le Directeur de l'Administration et de Ressources Humaines, le Directeur Financier et Comptable et l'Agent Comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui prend effet à compter de la date de sa signature et sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations

- Direction Générale.....1
- Toutes les Directions...5
- Intéressés.....3
- Archives.....1

Le Directeur Général



SING-YABE BARNABAS